



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2020-016

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2020

Sommaire

PREF-DSRHM

32-2020-02-10-028 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales, à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, du jeudi 13 février 2020, 19 h, au samedi 15 février 2020, 20h (1 page)

Page 3

PREF-DSRHM

32-2020-02-10-028

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales,
à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de
l'arrondissement de Condom, du jeudi 13 février 2020, 19
h, au samedi 15 février 2020, 20h



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU GERS

Préfecture
Direction de la stratégie,
des ressources humaines et des moyens
Service des coordinations
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative

N° d'enregistrement :

ARRÊTÉ
accordant la suppléance des fonctions préfectorales,
à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,
du jeudi 13 février 2020, 19 h, au samedi 15 février 2020, 20h

La Préfète du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,
VU le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
VU le décret 8 décembre 2017 nommant Catherine SÉGUIN, préfète du Gers,
VU le décret du 16 octobre 2019 nommant Mme Edwige DARRACQ secrétaire générale de la préfecture du Gers,
VU le décret du 6 décembre 2017 nommant Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,
VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,
VU la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets,
Considérant l'absence simultanée de Mme Catherine SÉGUIN, préfète du Gers et de Mme Edwige DARRACQ, secrétaire générale de la préfecture du Gers, **du jeudi 13 février 2020, 19 h, au samedi 15 février 2020, 20h** ,
Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales **du jeudi 13 février 2020, 19 h, au samedi 15 février 2020, 20h** .

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Isabelle SENDRANÉ en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Mme la secrétaire générale de la préfecture et Mme la sous-préfète de Condom sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le **10 FEV. 2020**

La préfète



Catherine SÉGUIN